

Appel à projet Aménagement durable 2021-2022 du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

GRILLE DE NOTATION

Rappel :

Seront éligibles les projets d'aménagement sur des sites obligatoirement :

- en cohérence avec les stratégies communales ou intercommunales définies dans le PLU ou le PLUi et/ou être en adéquation avec les orientations du SCoT, du projet de territoire, ou encore avec les enjeux du PLH, si ces documents existent sur le territoire.
- contribuant à la densification du tissu urbain existant dès lors qu'elles n'entraînent pas de consommation d'espaces agricoles ou ne contribuent pas à rompre un corridor écologique ou au renouvellement urbain hors quartiers prioritaires de la politique de la ville et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Ne seront pas éligibles les études répondant à un cadre réglementaire (PLU, PLUi, SPR, ...). Néanmoins, l'étude pourra venir alimenter un document d'urbanisme (transcription en OAP, dans un plan de zonage...).

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs projets, les autres caractéristiques des sites pourront être pris en compte (telles que leur taille, l'ancienneté du document d'urbanisme ...).

Critères	Détails/exemples	Note sur	
Réponse à l'exigence de limitation de la consommation d'espace	Densification du tissu urbain, limitation de la consommation d'espace par rapport à la période précédant le PLU(i), densité prévue, taille des parcelles, ...	20	
Ambitions en matière de :	- Déplacements alternatifs à la voiture	Modes doux (vélo, piéton) favorisés, parking groupé, transport en commun à proximité...	5
	- Modes de construction et de rénovation plus sobres et économes en énergie	Bioclimatisme, performances thermiques...	5
	- Energies renouvelables et/ou de récupération	Solaire, biomasse...	5
	- Nature en ville et de biodiversité	Place de l'eau, gestion différenciée, clôtures perméables, aménagements pour oiseaux, petite faune, insectes...	5
	- Gestion de l'eau	Gestion à la parcelle des eaux pluviales, noues dans les espaces publics, revêtement de sol perméable, ...	5
	- Intégration paysagère	Prise en compte de la topographie, attention portée aux clôtures...	5
	- Qualité architecturale	Sobriété, implantation réfléchie, modularité, évolutivité, matériaux traditionnels...	5
	- Respect du patrimoine végétal et/ou bâti et utilisation de plantes et de matériaux locaux	Préservation ou restauration d'élément(s) végétal(aux) ou bâti(s) sur le site Plantations d'essences locales, critère géographique de choix des matériaux...	5
	- Utilisation de matériaux biosourcés, réduction des consommations de ressources non renouvelables	Bois, paille, terre, réemploi des matériaux de déconstruction, limitation du béton...	5
	- Prévention/gestion/valorisation des futurs déchets	Composteur collectif, point de collecte groupé, poulaillers, organisation de trocs..	5
- Santé et de bien-être	Lien social favorisé, intimité préservée, qualité de l'air prise en compte, réduction du bruit, promotion de l'activité physique...	5	
Degré attendu de participation de la population au projet	Co-construction ou concertation ou information	10	
Etat d'avancement du projet	Orientations d'Aménagement et de Programmation, étude de capacité ou de programmation, proposition(s) d'opérateur(s)/de porteur(s) de projet, pré-étude(s), convention EPF, ... ?	5	
Propriété du site	Communale ou public, nombre de propriétaires privés, ...	5	
Contraintes diverses	Rétention foncière, risques d'inondation, risques technologiques, ligne haute-tension, gazoduc, milieux humides, données naturalistes, ...	5	
Total sur 100			